

Image not found or type unknown



Remise en cause d'un jugement jaf

Par **sevla_old**, le **16/10/2007** à **10:10**

Bonjour,

Je vous écris suite à la réception de la décision du JAF concernant le droit de garde et droit de visite de ma fille. J'avais pris une avocate pour cette affaire, mon concubin s'est présenté seul et malgré un dossier que mon avocate pensait "béton" le jugement a été rendu en faveur de mon concubin. Or il apparaît que celui-ci a des relations auprès de la magistrature, et qu'il les utilise pour faire passer ce dossier. Cette pratique est-elle autorisée ?? Quels sont mes recours (sachant qu'un appel doit être motivé) ?? Merci d'avance pour vos informations éclairées.

Par **Jurigaby**, le **16/10/2007** à **11:09**

Bonjour.

Faites appel, c'est la seule chose à faire...